



Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 2 octobre 2020

Communiqué de presse

Un budget 2021 équilibré et des investissements renforcés

Le budget 2021 de l'Etat de Fribourg présente un résultat équilibré avec un excédent de 0,3 million de francs. Grâce aux ressources extérieures et un recours accru aux fonds et provisions constitués ces dernières années, le Conseil d'Etat présente un budget qui permet d'assumer les pertes de revenus dues principalement à la crise économique liée à la pandémie de Covid-19. Le budget intègre également les baisses fiscales en faveur de la population fribourgeoise. En ce qui concerne les investissements, ceux-ci sont en croissance par rapport aux années précédentes.

Les principaux résultats du projet de budget 2021 sont les suivants :

- > une progression des charges et des revenus de 1,8%, incluant les effets de la crise économique liée au Covid-19 et ceux liés aux baisses fiscales prévues pour l'ensemble de la population ;
- > un excédent de revenus de 0,3 million de francs au compte de résultats, conforme au principe constitutionnel de l'équilibre ;
- > un volume d'investissements bruts à hauteur de 209,1 millions de francs ;
- > un degré d'autofinancement des investissements qui atteint 54,3% ;
- > un prélèvement sur les provisions à hauteur d'un peu plus de 117 millions de francs.

1.1. Un excédent de revenus de 0,3 million de francs au compte de résultats

La progression des charges et des revenus entre le budget 2020 et le budget 2021 atteint 1,8%, un pourcentage inférieur à la moyenne de ces dernières années.

Compte de résultats	Projet	Budget	Variation	
	Budget 2021	2020	2020 – 2021	
	mios	mios	mios	%
Revenus	3786,0	3720,6	+ 65,4	+ 1,8
Charges	3785,7	3720,2	+ 65,5	+ 1,8
Excédent	+ 0,3	+ 0,4	- 0,1	- 25,0

1.2. Evolution divergente des revenus propres et des ressources extérieures

Les principales ressources, impôts et transferts, connaissent une évolution divergente, à savoir à la baisse pour les premières et à la hausse pour les secondes.

Revenus du compte de résultats	Projet Budget 2021	Budget 2020	Variation 2020 – 2021	
	mios	mios	mios	%
Revenus fiscaux	1325,6	1401,5	- 75,9	- 5,4
Revenus des biens, taxes, émoluments, contributions	374,4	395,2	- 20,8	- 5,3
Revenus de transferts (dont péréquation financière fédérale)	1820,8 (462,5)	1726,0 (390,2)	+ 94,8	+ 5,5
Financements spéciaux (fonds et provisions)	217,1	154,3	+ 62,8	+ 40,7
Imputations internes	48,1	43,6	+ 4,5	+ 10,3
Total	3786,0	3720,6	+ 65,4	+ 1,8

Les principales variations entre les budgets 2020 et 2021 proviennent principalement d'une évolution défavorable des recettes fiscales découlant des effets de la pandémie de Covid-19 sur la situation économique de l'année 2020 ainsi que de diverses baisses fiscales concernant l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Dans les revenus de transferts, la péréquation financière fédérale enregistre une hausse de 72,3 millions de francs qui permet de compenser en grande partie la diminution observée au niveau des revenus fiscaux. La part à l'impôt fédéral direct progresse de 8 millions de francs. Concernant les subventions fédérales, diverses hausses sont à constater, notamment celles pour la réduction de primes dans l'assurance maladie ainsi que celles pour les prestations complémentaires AVS/AI. Concernant les autres revenus propres et parts à des recettes, on peut citer les augmentations de revenus liées à la taxe sociale en lien avec la réforme fiscale des entreprises.

Le budget 2021 sollicite davantage les fonds et provisions, principalement les provisions relatives aux fluctuations du bénéfice de la BNS, mais aussi aux charges de personnel, à l'asile ou aux EMS. A noter un prélèvement de 19,2 millions de francs, comme en 2020, servant à couvrir la contribution de l'Etat en faveur des communes et des paroisses dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme fiscale des entreprises.

1.3. Des charges bien maîtrisées

Les prévisions d'évolution des principales charges supportées par l'Etat sont les suivantes :

Charges du compte de résultats	Projet	Budget	Variation	
	Budget 2021	2020	2020 – 2021	
	mios	mios	mios	%
Charges de personnel	1359,6	1336,5	+ 23,1	+ 1,7
Charges de consommation	407,7	396,1	+ 11,6	+ 2,9
Charges de transferts	1777,1	1757,1	+ 20,0	+ 1,1
Charges d'amortissements	133,5	127,3	+ 6,2	+ 4,9
Charges financières et financements spéciaux	59,7	59,6	+ 0,1	+ 0,2
Imputations internes	48,1	43,6	+ 4,5	+ 10,3
Total	3785,7	3720,2	+ 65,5	+ 1,8

La progression des charges de personnel se situe très légèrement en-dessous de celle de l'ensemble des charges du budget. La raison de cette croissance s'explique notamment par la création nette de nouveaux postes (+ 92,5 EPT) ainsi que par les revalorisations prévues (paliers et revalorisation de 0,25% en lien avec la réforme de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat).

L'augmentation des charges de consommation est notamment due aux dépenses supplémentaires en faveur du plan climat et du développement durable. Une part importante de cette croissance est également imputable à l'enveloppe informatique (hors Université et HES-SO//FR) qui a progressé de 3,1 millions de francs, ceci afin de poursuivre le déploiement de la stratégie de digitalisation « Administration 4.0 ».

L'augmentation des charges de transferts, inférieure à la croissance des charges totales, provient pour près de 60% des subventions accordées. Celles-ci concernent notamment les mesures cantonales de soutien liées à l'épidémie de Covid-19 en prévision de mesures sanitaires, l'assurance-maladie, les institutions spécialisées et les maisons d'éducation, les EMS, l'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés et les indemnités aux compagnies de transports publics.

1.4. Des investissements à la hausse

Supérieur au volume retenu lors des précédents budgets ainsi qu'à celui des derniers comptes, le montant total des investissements bruts s'établit à 209,1 millions de francs, en augmentation de plus de 11%. Il se présente de la manière suivante :

	Projet Budget 2021	Budget 2020	Variation 2020 – 2021	
	Mios	mios	mios	%
Investissements bruts	209,1	187,9	+ 21,2	+ 11,3
Investissements nets	163,8	152,2	+ 11,6	+ 7,6

A titre de comparaison, la moyenne sur les années 2015 à 2019 s'élève à 160,7 millions de francs d'investissements en termes bruts dans les comptes, respectivement à 125,8 millions de francs en termes nets.

Le degré d'autofinancement s'élève à 54,3% et est légèrement inférieur à celui de l'année précédente (59,6%). Cela implique un besoin de financement de 74,9 millions de francs ; besoin qui réduira d'autant la fortune de l'Etat.

1.5. Recours important aux fonds et financements spéciaux

En 2021, il est prévu de faire appel, de façon particulièrement intensive, aux fonds et financements spéciaux.

Les prélèvements sur fonds, directement liés aux dépenses engagées dans des domaines spécifiques (emploi, énergie, nouvelle politique régionale, blueFactory, routes), augmentent de plus de 7 millions de francs par rapport au budget 2020. En ce qui concerne le montant des prélèvements sur les provisions, il s'élève à 117,4 millions de francs, soit un montant en hausse de 55,7 millions de francs par rapport au budget 2020. Cette variation provient en grande partie du recours supplémentaire à la provision à la part au bénéfice de la BNS pour 50 millions de francs qui s'ajoute aux 25 millions de francs de prélèvement annuel « ordinaire ».

Ces opérations traduisent la volonté du Conseil d'Etat de puiser dans les réserves constituées ces dernières années afin de faire face à l'écueil provoqué par la situation sanitaire, notamment au niveau des recettes fiscales.

1.6. Des mesures particulières en faveur du climat

Le budget 2021 prévoit le déploiement progressif du projet de Plan climat que le Conseil d'Etat a mis en consultation courant septembre. Cumulés aux mesures entrant dans le programme de développement durable, ce sont 2,25 millions de francs qui sont ainsi prévus dans ce but. Le plan de relance contient lui aussi diverses mesures, estimées à 7,8 millions de francs, qui s'inscrivent dans la ligne des objectifs définis dans le Plan climat et du développement durable.

1.7. Un plan de relance en complément du budget 2021

Le plan de relance pour l'économie fribourgeoise, qui comprend un ensemble de mesures évaluées à 50 millions de francs, a été élaboré en tant que projet distinct et complémentaire au budget 2021. Il n'est dès lors pas intégré dans le budget ordinaire de l'Etat. Financé intégralement par des prélèvements sur la fortune de l'Etat, les mesures développées traduisent la détermination du gouvernement de mettre en œuvre des moyens financiers considérables pour soutenir l'économie du

canton, en plus des baisses fiscales et des investissements supplémentaires importants prévus au budget.

1.8. Conclusion

Malgré la crise économique liée à la pandémie de Covid-19, le Conseil d'Etat est parvenu à équilibrer le budget 2021 en ayant recours aux fonds et aux provisions créés ces dernières années. Dans ce cadre, la bonne maîtrise de l'augmentation des charges constitue également un élément important.

La solidité des finances cantonales construite au fil des années permet aujourd'hui de surmonter les difficultés de l'exercice en cours et du budget 2021, tout en permettant le déploiement de mesures ciblées destinées à soutenir la consommation et l'économie. Dans le même temps, le budget 2021 préserve et développe les prestations publiques dans différents domaines, tels que la formation, la santé, le climat et la digitalisation. Le Conseil d'Etat se veut confiant et déterminé, tout en étant conscient des enjeux qui s'annoncent pour les années à venir sur le plan des finances publiques.